

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 33
Nb. de représentés : 8
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1695 :

NPNRU de Bois d'olives - Annulation de la DCM N°34/1610 du 12/09/2024 : Aménagement de la poche Ecoles -convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le SIDELEC Réunion

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Héléna), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEE), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON).

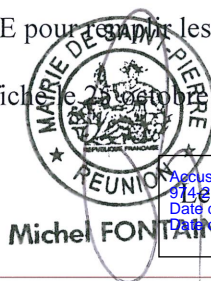
ABSENTS :

MM. DIJOUX Stéphano, FERDE Thérèse, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 25 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Accusé de réception en préfecture
97419 20241021-35-1695-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024

Affaire n°35/1695 : NPNRU de Bois d'olives - Annulation de la DCM N°34/1610 du 12/09/2024 : Aménagement de la poche Ecoles -convention de maitrise d'ouvrage déléguée avec le SIDELEC Réunion.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que,

- par délibération du 12/09/2024 Affaire n° 34/1610 reçue en sous-préfecture le 17/09/2024, il avait été décidé d'approuver le projet de la convention de maitrise d'ouvrage déléguée avec le SIDELEC Réunion dans le cadre du NPNRU de Bois d'Olives : Aménagement de la poche Ecoles.

Cette délibération entachée d'une erreur matérielle devra faire l'objet d'un retrait, aussi :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ANNULER** la délibération du Conseil Municipal du 12/09/2024 Affaire n° 34/1610 reçue en S/préfecture le 17/09/2024,
- **DE L'AUTORISER** lui ou son Adjoint délégué à signer tous documents liés à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE DE SAINT-PIERRE



Michel FONTAINE

